

Pacte vert : Bruxelles passe à la vitesse supérieure pour alléger les règles environnementales



[lesechos.fr/monde/europe/pacte-vert-bruxelles-passe-a-la-vitesse-superieure-pour-allegre-les-regles-environnementales-2203961](https://www.lesechos.fr/monde/europe/pacte-vert-bruxelles-passe-a-la-vitesse-superieure-pour-allegre-les-regles-environnementales-2203961)

Fabienne Schmitt

December 10, 2025



Numéro d'équilibriste à Bruxelles. La Commission européenne a dévoilé, mercredi, son « omnibus environnemental » pour alléger certaines législations vertes jugées trop lourdes. Objectif : réduire les charges administratives des entreprises d'un milliard d'euros par an, sans sacrifier les ambitions environnementales. L'exercice est explosif : l'appel à contributions a généré près de 200.000 réponses !

« Nous n'abandonnons pas nos objectifs environnementaux, nous les rendons effectivement applicables, prévient Jessika Roswall, commissaire européenne à l'Environnement. Le Pacte Vert reste une priorité essentielle. »

Premier signal politique : sur la soixantaine de textes environnementaux en vigueur, seuls six seront modifiés. Moins de 10 %. La Commission reste prudente : rouvrir une loi crée de l'incertitude pour les marchés et donne des munitions au Parlement et au Conseil, qui doivent valider les propositions et peuvent ainsi inclure d'autres simplifications.

Parmi les textes épargnés : le règlement sur la restauration de la nature, les directives oiseaux et habitats, la directive-cadre sur l'eau, le traitement des eaux urbaines. Pour ces dossiers sensibles, la simplification passera par des lignes directrices et un travail étroit avec les Etats membres. Aucune modification législative.

Charges administratives

Le nouveau règlement sur l'accélération des évaluations environnementales est la pièce maîtresse du paquet. Aujourd'hui, obtenir un permis en Europe relève du parcours du combattant : procédures interminables, administrations cloisonnées, recours qui s'empilent.

La Commission veut briser ce cercle vicieux avec des guichets uniques dans chaque pays, toutes les évaluations (eau, biodiversité, impact environnemental) regroupées en un seul processus et des délais maximaux imposés.

Pour éviter les contentieux sans fin, les opposants devront soulever tous leurs arguments dès la procédure administrative pour pouvoir ensuite les invoquer devant les tribunaux.

En bonus : Bruxelles « encourage » les Etats membres à exonérer les PME des frais administratifs et pousse un régime accéléré pour les projets stratégiques (matières premières critiques, infrastructures numériques), avec possibilité d'approbation tacite.

Dans l'industrie des déchets, Bruxelles supprime la base SCIP, censée recenser toutes les substances dangereuses dans les produits et jugée inefficace. D'autres changements visent la responsabilité élargie des producteurs : ceux vendant dans d'autres Etats membres n'auront plus à désigner un représentant dans chacun des 27 pays.

Nous avons un paquet équilibré construit sur une large consultation des parties prenantes.

Jessika Rosswall, commissaire européenne à l'Environnement

Autre bonne nouvelle pour le monde agricole : la volaille bio sort de la directive sur les émissions industrielles. L'agriculture biologique respecte déjà des normes strictes, inutile d'empiler les contraintes.

Bruxelles fait aussi le ménage dans l'industrie : fini les audits des systèmes de gestion environnementale (les sites utilisent déjà des normes ISO ou Emas), l'inventaire chimique et l'évaluation des risques (déjà contrôlés lors de la délivrance des permis). Pour les élevages et l'aquaculture, plus besoin de rapporter sur l'énergie et l'eau si les Etats membres fournissent ces données.

Boîte de pandore

Mais en coulisses, la vraie question tracasse : le Parlement et le Conseil ne vont-ils pas profiter de l'ouverture de ces textes pour aller beaucoup plus loin ? La majorité PPE-droite radicale a déjà montré, avec l'omnibus 1 ou la déforestation, qu'elle pouvait pousser bien au-delà des intentions initiales.

« Nous avons un paquet équilibré construit sur une large consultation des parties prenantes », assure Jessika Rosswall. « Si les colégislateurs dénaturent complètement la proposition, la Commission en tirera les conséquences », prévoit un haut fonctionnaire. Sous-entendu : la Commission peut retirer le texte.

Au-delà de cet omnibus, Bruxelles promet de passer au crible tout l'acquis environnemental d'ici à la fin du mandat. Le « stress test » se poursuivra texte par texte : loi sur l'économie circulaire en 2026, révision - déjà en retard - du très sensible règlement Reach régissant les substances chimiques, réexamen de la directive sur l'eau...

Pas de second omnibus en 2026, cependant. La simplification passera par d'autres canaux : actes délégués, lignes directrices, bonnes pratiques.